

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI



22^e Festival International de Dieppe Du vendredi 21 au samedi 29 août 2026

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Article 1 : Organisation

L'échiquier Dieppois organise le 22^e Festival International de Dieppe au casino de Dieppe et à la salle des congrès du vendredi 21 au samedi 29 août 2026.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant d'une licence A ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2025-2026.

L'événement se compose des trois tournois suivants :

- Le Tournoi A « Grand Prix – Duchesse de Berry » ouvert aux joueurs et joueuses ayant un classement ELO d'au moins 1500.
- Le Tournoi B « Les Vikings » réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement ELO strictement inférieur à 1700.
- Le Tournoi des 50 ans et plus - « Open des Rois » : Réservé aux joueurs et joueuses ayant fêté leurs 50 ans avant la 1^{re} ronde du tournoi.

Chaque tournoi se déroule en 9 rondes appariées au système suisse.

Les résultats des trois tournois sont comptabilisés pour le classement FIDE de septembre 2026

Arbitre en chef de l'événement et en charge du tournoi A : Julien CLAREBOUT – Arbitre International

Arbitre en charge du tournoi B : Khaled BENADDOU – Arbitre International

Arbitre en charge de l'open des Rois : Michel BARBAUT – Arbitre Fédéral Open 2

Arbitres adjoints :

Jean MAHAUT – Arbitre Fédéral Open 1

Nicolas BOITOUZET – Arbitre Fédéral Open Club

Olivier DELABARRE – Arbitre Fédéral Open 2

Article 2 : Règles

**L'ARBITRE EN CHEF PEUT ÊTRE JOINT POUR TOUTE PROBLEMATIQUE LIEE AU
DEROULEMENT DU TOURNOI (DEMANDE DE BYE, FORFAIT,...)**

Téléphone : 06 60 37 19 50

Mail : jcclarebout@gmail.com

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements seront assistés par ordinateur en utilisant le moteur bbPairings sous contrôle de l'arbitre principal.

Cadence : Toutes les parties se jouent sous les conditions de cadence suivantes :

Période N°1 : 1h30 + 30s/coup – obligation d'achever au moins 40 coups.

Période N°2 : Après la fin de la 1^{re} période – 30 min + 30s/coup pour terminer la partie.

Remarque : La pendule n'ajoutera pas la demi-heure automatiquement au 40^e coup, c'est uniquement après que le temps de la 1^{re} période est épuisé que la pendule passera en 2^e période sous le contrôle discret des arbitres. Si à cet instant la condition des 40 coups n'est pas réalisée alors la partie est considérée comme terminée.

Retard : Tout retard de 60 minutes ou plus sera sanctionné par un forfait sportif sauf motif exceptionnel présenté à l'arbitre en chef de l'événement.

Parties Nulles : L'offre de nulle n'est autorisée sur une partie qu'à partir du moment où chacun des deux adversaires a achevé au moins 30 coups. Toute nulle (accord mutuel, pat ou répétition de position) obtenue avant le 30^e coup devra être validée par un arbitre – les éventuels abus seront sanctionnés.

Bye : Les joueurs et joueuses des opens peuvent solliciter un unique bye pendant le tournoi. Ce bye est autorisé jusqu'à la ronde n°7 et ne sera valable que si l'arbitre en a été correctement informé avant la publication des appariements.

Dress-code : Pour l'ensemble du tournoi et la remise des prix, il est demandé aux joueurs et joueuses de porter une tenue correcte.

Pour la remise des prix, il est vivement sollicité pour les personnes primées de fournir un effort vestimentaire supplémentaire (pantalon élégant, chemise...)

Résultats et appariements :

- Une fois la partie terminée, le résultat doit immédiatement être communiqué à l'arbitre en lui fournissant les originaux de chaque feuille de partie.
- Toute contestation de résultat devra être faite à l'arbitre en charge du tournoi au plus tard au moment de la remise des feuilles de partie – hormis une erreur évidente, aucune contestation ultérieure ne sera acceptée.
- Les résultats seront publiés en ligne au fur et à mesure de l'avancée des rondes. Les joueurs et joueuses ont la responsabilité d'en vérifier l'exactitude.
- A l'exception de la ronde N°1, les appariements seront publiés vers 21h00 la veille de chaque ronde.

Contestation et Jury d'Appel :

Uniquement dans le cadre de désaccord avec la décision d'un arbitre, les joueurs et joueuses peuvent faire appel de la décision. Ils continueront la partie suivant les consignes de l'arbitre et déposeront leur réclamation par écrit à l'arbitre en chef du tournoi dès la fin de la partie. L'arbitre en chef convoquera le jury d'appel dont la décision sera rendue avant le début de la ronde suivante.

Pour des contestations sortant de ce cadre (soupçon de triche, gêne durant la partie, violence...), les joueurs et joueuses solliciteront l'arbitre en chef qui leur indiquera la procédure.

Les sollicitations abusives du jury d'appel ou les actions de diffamations seront sanctionnées de l'exclusion immédiate du tournoi et des signalements nécessaires auprès de la fédération.

Article 3 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être rangés et complètement éteints. Toute personne ayant une partie en cours surpris avec un appareil allumé ou sortant de la zone de jeu avec un tel appareil (même éteint) perdra la partie.

Des contrôles pourront être effectués par les arbitres (présentation par vous-même de vos appareils électroniques, du contenu de vos poches ou du contenu d'un sac...). Le refus de se soumettre à ces contrôles est sanctionné de la perte de la partie.

Les spectateurs ont l'interdiction d'utiliser un téléphone ou autre appareil de communication dans la zone de jeu.

Les prises de vues (photos/vidéos) sont soumises à l'autorisation de l'arbitre.

Article 4 : Horaires

Les retardataires n'ayant pas pointé pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Horaire			Lieu
Pointage	Jusqu'au vendredi 21 août à 13h30 		En ligne : Jusqu'au vendredi 21 août à 13h30
R1	Vendredi 21 août	15h00	Tournoi A – « Grand Prix Duchesse de Berry » Tournoi B – « Les Vikings » Salle des congrès de Dieppe Tournoi des Rois Casino de Dieppe – Salon Duquesne
R2	Samedi 22 août	14h30	
R3	Dimanche 23 août	14h30	
R4	Lundi 24 août	14h30	
R5	Mardi 25 août	14h30	
R6	Mercredi 26 août	14h30	
R7	Jeudi 27 août	14h30	
R8	Vendredi 28 août	14h30	
R9	Samedi 29 août	09h00	
Remise des prix	Samedi 29 août	Vers 17h00	Salle de Spectacle du Casino

Article 5 : Prix et inscriptions

Aucun remboursement sera effectué pour une annulation à partir du 1^{er} août 2026

Open A : 60€ (50€ pour les joueurs et joueuses nés en 2005 ou après)

Open B : 46 €

Le cumul des inscrits pour les Opens A et B confondus est limité à 250 participants.

Open des Rois : 60 €

L'open des Rois est limité à 66 participants.

Toute inscription à partir du 1^{er} août sera au tarif unique de 80 €

La liste des prix sera accessible à partir de la ronde 5 du tournoi.

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables entre eux.

Concernant les prix du classement général attribués au système HORT, les prix inférieurs à 50 € ne sont pas distribués mais reversés sur les prix supérieurs.

Article 6 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires, buchholz et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et du calcul de la performance impliquant des joueurs et joueuses non classés est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Sharlychess se voulant au plus proche des règles actuelles de la FIDE.

Article 7 : Conduite des joueurs et joueuses

Il est strictement interdit de fumer, vapoter en dehors de la zone « air-libre » ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.

Pendant sa partie, un joueur, ou une joueuse, conscient d'avoir le trait n'a pas le droit de quitter la salle de jeu et doit rester à proximité de son échiquier.

Pendant sa partie, un joueur ou une joueuse n'étant pas au trait est autorisé à sortir de la salle de jeu pour se rendre aux toilettes, à la buvette ou dans la zone « air-libre » en se conformant à l'article 3 du présent règlement sur les appareils électroniques. Il lui est interdit de se rendre en zone d'analyse, de parler de sa partie en cours ou de quitter le lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre.

Une fois la partie terminée, il n'est pas autorisé de l'analyser dans la salle de jeu.

Un joueur ou une joueuse absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.

Spécificités concernant l'open des Rois :

- Le port de chaussures fermées (baskets ou chaussures de sport) est obligatoire. Les tongs, claquettes ou chaussures ouvertes ne sont pas autorisées sur l'aire de jeu.
- Des vêtements propres et adaptés au prestige du lieu d'accueil du tournoi, ainsi qu'une hygiène corporelle correcte sont attendus.
- L'espace canapé de la réception de l'hôtel est réservé à sa clientèle, il n'est pas autorisé de l'utiliser.

L'organisation se réserve le droit de rappeler à l'ordre ou d'intervenir avec bienveillance en cas de non-respect de ces règles. En dernier recours, l'accès à la salle de jeu ne pourra pas être autorisé.

Article 8 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera la procédure disciplinaire nécessaire si les faits de tricherie sont avérés.

Article 9 : Photos et prises de vues

L'Echiquier Dieppois en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale ainsi qu'à reproduire et représenter les prestations sportives de chaque participant. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses (notamment lors de la remise des prix) pourront être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club « L'Echiquier Dieppois ». La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées*.

**Les demandes concernant le droit à l'image se font directement auprès de l'organisateur sans sollicitation des arbitres.*

Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien



L'Organisateur

L'Echiquier Dieppois

